EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO

Résultat du vote
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : Convention TRIALP/ Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

CONSIDERANT que l'ex-CC Chartreuse Guiers avait signé avec l'établissement Trialp basé à Chambéry une convention de collecte et traitement des huiles alimentaires usagées récupérées sur sa déchèterie d'Entre-deux-Guiers.

CONSIDERANT que la société Chartreuse Energie, exploitante de la déchèterie de St-Pierre-d'Entremont, avait également signé une convention avec Trialp pour ce flux, pour le compte de l'ex-CC des Entremonts.

CONSIDERANT qu'à la signature du nouveau contrat CC Cœur de Chartreuse/Chartreuse Energie pour l'année 2016, cette prestation de collecte et traitement des huiles végétales a été reprise en direct par la Communauté de Communes.

CONSIDERANT qu'une convention CC Cœur de Chartreuse /Trialp couvrant la prestation sur les 2 sites (Entre-deux-Guiers et St-Pierre-d'Entremont) doit donc être signée. Pour information, elle ne donne lieu à aucune facturation, la mise à disposition des contenants, leur collecte et le traitement des huiles étant gratuits.

CONSIDERANT que la commission déchets qui s'est réunie le 1er mars 2016 s'est positionnée en faveur de la signature de cette convention.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Le Président,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1er avril 2016,

PREFECTURE DE L'ISERE
11 AVR. 2016
SECTION COURRIER 1

Le Président,

Denis SEJOURNE

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.